

# Technicien d'études du bâtiment, option B assistant en architecture

Ce bac pro forme l'élève à traduire graphiquement les projets architecturaux. Ses domaines d'intervention : les travaux d'architecture, les études techniques ou administratives, le suivi de travaux. Les connaissances acquises au cours de la formation lui permettent d'intervenir à toutes les phases d'un programme architectural.

Pour l'avant-projet, il-elle est formé-e à réaliser l'esquisse des études préliminaires et un diagnostic (relevé d'ouvrages, maquette sommaire...). Il-elle développe les compétences nécessaires pour réaliser l'avant-projet sommaire via des calculs, des documents en 2D et 3D, et une description des choix architecturaux.

L'élève apprend à intervenir ensuite durant la phase de projet : étude de projet grâce à la CAO (Conception assistée par ordinateur), le DAO (Dessin assisté par ordinateur), aux dessins architecturaux, aux études techniques et via la réalisation de maquettes.

Il-elle est préparé-e à l'assistance au maître d'ouvrage. Pour la phase de réalisation, les connaissances acquises lui permettent de produire des dessins et plans d'exécution (traduire graphiquement des choix techniques), de suivre et contrôler les travaux jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Le respect de l'environnement doit être pris en compte dans les activités.

## Débouchés

Dans les agences d'architecture, les bureaux d'études spécialisés, les collectivités territoriales (Conseil général, régional...), chez des architectes paysagistes et des architectes d'intérieur.

### Métiers accessibles :

- Assistant-e d'architecte
- Collaborateur-trice d'architecte

## Accès à la formation

**Admission de droit :** après la classe de 3<sup>e</sup>

**Admission conditionnelle :** après un CAP du même domaine.

### Qualités requises :

- bonne représentation spatiale
- rigueur et précision
- créativité et goût artistique

## Statistiques

En N-C, en 2015 : Formation moyennement demandée (autour de 1 demande pour 1 place)

## Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
<b>TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES</b>	<b>32 h environ</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>2 h 30</b>

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

## Enseignements professionnels

Cette formation est axée en priorité vers l'enseignement des connaissances techniques et économiques dans tous les domaines de la construction.

- **Environnement professionnel de la construction** : textes réglementaires, entreprises du bâtiment, partenaires, conception du projet, communication...
- **Étude des constructions** : confort et sécurité des personnes (isolation, acoustique, aération...), techniques de construction et mise en œuvre (topographie, structures porteuses, aménagements intérieurs et équipements techniques du bâtiment, finitions...), etc.
- **Projet architectural** : économie de la construction (métrés et estimations), architecture-histoire et évolutions (dont urbanisme et environnement durable), obligations et démarches administratives, modes de représentation (croquis, infographie, DAO, maquettes, relevé d'ouvrage...).
- **Réalisation** : préparation et suivi de chantier (planification et règlement des travaux).
- **Accessibilité et adaptabilité des constructions** aux personnes handicapées.

## Stages

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

## Examen

### Domaine professionnel

- Epreuve scientifique :
  - mathématiques, coeff. 1,5
  - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve d'analyse et de projet architectural :
  - analyse d'un programme de construction, coeff.2
  - production de documents graphiques, coeff. 3
  - élaboration d'éléments de présentation, coeff. 2
- Epreuve de communication et suivi de chantier :
  - présentation d'une activité de suivi de chantier, coeff. 2
  - suivi économique d'un projet, coeff. 1
  - suivi de travaux, coeff. 2
  - économie et gestion, coeff. 1
  - prévention - santé – environnement, coeff. 1

### Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire, géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

**Epreuves facultatives** (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Etudes du bâtiment (facultatif pour les apprentis).

## Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

*Par exemple :*

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment
- BTS Agencement de l'environnement architectural
- BTS Etudes et économie de la construction

## Où se former en NC ?

- **En lycée public :**
  - LP Pétro Attiti, NOUMEA

- **En lycée privé :**
  - LP Do Kamo, NOUMEA

## en savoir +

- [www.onisep.fr/voie-pro](http://www.onisep.fr/voie-pro)
- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)
- [www.monstageenligne.fr](http://www.monstageenligne.fr)
- [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

### Consultez les documents\* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3<sup>e</sup> », « Après le bac »
- Diplômes « Les bacs pro », « Du CAP au BTS-DUT »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Zoom « Les métiers du bâtiment ».

\* les documents régionaux sont en ligne sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens).

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.**